



CS\_2022\_38

## Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à neuf heures trente, se sont réunis Salle Municipale de SAFFRÉ, sur convocation adressée le dix-huit novembre deux mille vingt-deux, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Michel BRARD, Président.

### PRESENTS :

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : Mme Édith MARGUIN et M. Philippe CADOREL ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Patrick CORBEL, Yoann DORNER, Pierre LAUDEN et Yves TAILLANDIER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Joël ARIZA et Jean-François RICARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : Mme Noëlle MARTEAU et M. Jean-Luc GRÉGOIRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : Mme Marie-Line BOUSSEAU, MM. Alain COUTRET, Pascal ÉVAÏN et Roland SCLAVERANO ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Jean-Michel BRARD, Patrick PRIN et Yvan THERY ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-François CHARRIER et Arnel VION (*pouvoir reçu de M. HENRY*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jacques PRAUD (*pouvoir reçu de M. JAMIN*) et Jean-Michel CLAUDE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de M. Fabrice SANCHEZ*) et Didier BROUSSARD ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU (*pouvoir reçu de M. BELLANGER*), Pascal DABIN, Frédéric LAUNAY, Youssef KAMLI et Denis THIBAUD (*pouvoir reçu de M. JOUNIER*)

Secrétaire de séance : Jean-Luc GREGOIRE

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 30

Votants : 35

Pouvoirs : 5

### ABSENTS EXCUSES :

**CHÂTEAUBRIANT-DERVAL** : MM. Rudy BOISSEAU et Lionel MUSTIERE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : M. Raymond CHARBONNIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Daniel BENARD, Patrick BERNIER, Cédric BIDON, Claude CAUDAL, Yvon JACOB et Luc NORMAND ; **REDON AGGLOMÉRATION** : MM. Fabrice SANCHEZ (*pouvoir donné à M. MILLET*) et Jacques LEGENDRE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER, Paul SEZESTRE, Yves DAUVE et Jean-Yves HENRY (*pouvoir donné à M. VION*) ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, MM. Joël JAMIN (*pouvoir donné à M. PRAUD*), Éric LUCAS et Laurent MERCIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Benoît LELIEVRE et David MOISAN ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER (*pouvoir donné à M. CORNU*), Hervé CREMET, Thierry GRASSINEAU, Joseph LANCREROT, Jean-Marc JOUNIER (*pouvoir donné à M. THIBAUD*), Pascal PAILLARD et Vincent YVON.

## VOTE DES TARIFS ABONNES – ANNEE 2023

Les prévisions d'exploitation établies sur 5 ans lors du débat d'orientation budgétaire 2022 sont bouleversées compte tenu du contexte inflationniste :

- Une actualisation de près de 15% est attendue sur la rémunération des exploitants (soit + 1,9 M€ par rapport à 2022)
- Les frais d'achat d'eau devraient également augmenter (en attente de la fixation du prix de vente d'eau 2023 par le SAEP Vignoble Grandlieu) ainsi que les annuités d'emprunt (+ 300 k€)

Il convient également de prendre en compte l'impact des nouveaux contrats sur les territoires de Nort sur Erdre et du Vignoble (soit + 860 k€ par an).

Le programme d'investissement sur la période 2023-2027 a été mis à jour : actualisation des opérations en cours, renforcements à étudier suite sécheresse 2022. Il s'élève à près de 190 M€ (estimation DOB 2022 : 165 M€ sur la période 2022-2026). Compte tenu d'une provision existante pour travaux ultérieurs de 39,3 M€ (BP 2022), le financement de ces travaux conduirait à recourir à près de 70 M€ d'emprunts.

La situation financière d'atlantique'eau est saine avec un endettement limité (A fin 2021 encours : 39 M€ et durée d'extinction de la dette : 1,7 ans). Il s'avère néanmoins nécessaire d'augmenter le tarif de vente d'eau pour tenir compte de l'évolution des dépenses d'exploitation et d'investissement.

Il est rappelé que le tarif de vente d'eau (prix au m<sup>3</sup> consommé) est inchangé depuis 2013. La prime d'abonnement pour les consommateurs domestiques a été baissée de 35% en 3 ans ces dernières années. Dans l'attente des conclusions d'une étude à lancer sur la politique tarifaire, il apparaît également judicieux de commencer à corriger la forte dégressivité de la structure tarifaire.

Dans ces conditions, et après avis unanime, le bureau syndical propose de modifier le tarif de vente d'eau pour l'année 2023 comme suit :

- maintenir les tarifs de la prime d'abonnement
- augmenter de 3% les tarifs de la consommation des tranches 1 (de 0 à 150 m<sup>3</sup>/an) et 2 (de 151 à 1 000 m<sup>3</sup>/an) ainsi que le tarif fuite
- augmenter d'environ 4% les tarifs de la consommation des tranches 3 (de 1 001 à 10 000 m<sup>3</sup>/an), 4 (au-delà de 10 000 m<sup>3</sup>/an) et du tarif herbage

Suite à ces informations,

### Le Comité syndical,

**Vu le Code général des Collectivités territoriales,**

**Vu le projet de tarifs abonnés 2023,**

**Après en avoir délibéré,**

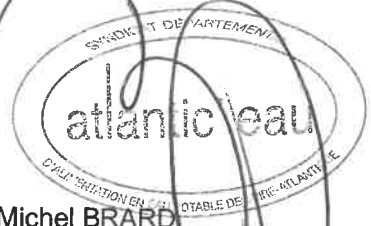
### DECIDE, à l'unanimité :

- **d'arrêter le tarif de vente d'eau pour l'année 2023 conformément à la structure tarifaire présentée en annexe.**

- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

.....  
Pour extrait conforme,  
Le Président,

Jean-Michel BRARD



CS\_2022\_38

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
  - sa transmission en Préfecture le 28/11/2022
  - sa publication sur le site [www.atlantic-eau.fr](http://www.atlantic-eau.fr) le 28/11/2022
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.



## TARIFS DE VENTE D'EAU – ANNEE 2023

Catégories	Année 2023 Montants H.T
<b>Tarifs de base</b>	
<b>Prime d'abonnement annuelle modulée selon le diamètre du compteur</b>	
◆ 15 mm	39,71 €
◆ 20 mm	52,10 €
◆ 30 mm	108,24 €
◆ 40 – 50 mm	172,98 €
◆ 60 mm	302,44 €
◆ 80 - 100 mm	529,54 €
◆ 150 mm	928,56 €
<b>Consommation</b>	
<b>Tranche :</b>	
◆ de 0 à 150 m3/an	1,33 €/m <sup>3</sup>
◆ de 151 à 1 000 m3/an	1,44 €/m <sup>3</sup>
◆ de 1 001 à 10 000 m3/an	1,16 €/m <sup>3</sup>
◆ au-delà de 10 000 m3/an	1,13 €/m <sup>3</sup>
<b>Autres tarifs</b>	
<b>Fuites</b>	0,64 €/m <sup>3</sup>
<b>Branchements supplémentaires d'herbages :</b>	
◆ Prime d'abonnement annuelle	33,31 €
◆ Consommation	1,16 €/m <sup>3</sup>